

Ainsi, pour les départements n'ayant pas répondu à cette demande, je vous saurais gré de bien vouloir faire parvenir cette note dans les meilleurs délais à la Direction générale de l'alimentation – Sous-direction de la santé et de la protection animales – Bureau de l'identification et du contrôle des mouvements des animaux – ou par courriel à christelle.doron@agriculture.gouv.fr.

Vous voudrez bien me tenir informée des difficultés liées à l'application de la présente note.

**La Directrice Générale Adjointe
CVO**

Monique ELOIT